

et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill avec l'amendement passe.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie à réduire son capital social et pour d'autres fins," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

*Ordonné*, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent soixante et sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$777,000 ; *Québec*, \$474,000 ; *Nouveau-Brunswick*, \$167,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$196,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$46,000 ; *Manitoba*, \$24,000 ; *Colombie-Britannique*, \$69,000 ; *Territoires du Nord-Ouest*, \$14,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux du canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux du *St. Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent mille dollars soit accordée à la Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal *St. Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les améliorations à l'entrée du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,